

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 14 JANVIER 2025

L'AN 2025, le 14 JANVIER, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZEZICZAK, Président.
M. LIEZ et Mme MARICOT, Administrateurs.

Pouvoirs : M. RAMPERLBERG, Vice-Président, à M. GRZEZICZAK
M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.

Excusés : MM. DELHAYE et MUZART, Administrateurs.

Assistés de : MM. DOURLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoints.
M. COLARD et Mme MOINAT, Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

BOHAIN EN VERMANDOIS – 7 RUE FRANCIS DE PRESSENCE, 10 RUE ELISEE ALAVOINE ET 4 RUELLE BETHUNE – CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS ET ACQUISITION AMELIORATION D'UN LOGEMENT – MODIFICATION DE L'EMPRISE FONCIERE

Avancement : Etudes

Le Bureau, lors de sa séance du 11 septembre 2024, a autorisé le Directeur Général à lancer une étude de faisabilité pour la construction de 4 logements locatifs sur un terrain communal cadastré AH n°7, 8, 9, 10 et situé entre la rue Francis de Pressencé et la rue Elisée Alavoine à Bohain-en-Vermandois.

La municipalité de Bohain-en-Vermandois est également propriétaire de la parcelle AC n°418 dans la ruelle Béthune, proche de l'Hôtel de ville.

Cette nouvelle emprise foncière de 51 m² permet de faire l'acquisition améliorée d'un logement supplémentaire.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à :

- engager les études nécessaires à la réalisation de cette opération sur la nouvelle emprise foncière
- passer un contrat de maîtrise d'œuvre et des commandes diverses
- et effectuer toutes les démarches et signer tous actes permettant le bon déroulement de l'opération.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

